Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 48 (1968)

Heft: 3: 1918-1968 cinquantenaire de la Chambre de commerce suisse en France

Artikel: Cinquante ans au service de la communauté franco-suisse

Autor: Robert-Tissot, Georges-O.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-888018

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cinquante ans au service de la communauté franco-suisse

Georges-O. ROBERT-TISSOT

Docteur en droit

Directeur général de la Chambre de commerce suisse en France

Genèse de l'idée

Les échanges économiques franco-suisses, comme évoqué dans l'article précédent, se perdent dans la nuit des temps. Le XIXe siècle a permis au commerce européen de prendre son plein essor. Le libre-échangisme du Second Empire a favorisé l'amélioration des moyens de communication, l'exploitation des richesses naturelles du sol et la prospérité de la population — avec le minimum d'interventions officielles —. Il permit aux économies de la France et de la Suisse de se développer librement.

Les barrages douaniers, les restrictions monétaires, les charges fiscales et les discriminations juridiques dont les séquelles ne sont pas encore complètement éliminées aujourd'hui eurent pour origine la première guerre mondiale. Pour remédier à ces entraves et ranimer les échanges, quelques personnalités parmi les plus actives de la communauté suisse de Paris constituèrent en février 1916 un Comité d'Initiative qui, avec l'agrément de Son Excellence M. LARDY, Ministre de Suisse en France, entama immédiatement des pourparlers préliminaires avec les autorités fédérales. C'est à M. le Conseiller Fédéral Arthur Hermann HOFFMANN, à qui l'on fit à tort la réputation d'être anti-allié, que revient le mérite d'avoir convoqué une réunion au Palais Fédéral le 31 juillet 1916. A cette séance participèrent, outre les promoteurs de Paris, MM. Ferdinand DOBLER, futur Premier Président et Philippe MORICAND, deux conseillers nationaux, un représentant des textiles de Saint-Gall, un représentant de Nestlé, le Président de la Chambre de Commerce de Genève et directeur de la Compagnie « La Genevoise », M. Alfred GEORG, M. HOFFMANN LAROCHE, de Bâle, M. Max BALLY, de Schœnenwerd et M. SULZER, de Winterthur.

Au cours de cette séance, qui dura de 10 h. 30 à 16 h 30, le Conseiller Fédéral HOFFMANN félicita le Comité d'Initiative de Paris de son dynamisme, considérant entre autres que l'importance de la Chambre de Commerce Suisse à Paris augmentera rapidement, en raison de son large programme d'activités. La création de nouvelles voies de transit à travers la France attira particulièrement son attention et c'est là un problème dont la Chambre s'occupe toujours activement aujourd'hui. Sa vision prophétique devait être confirmée par les faits, puisque depuis de longues années la Chambre de Commerce Suisse est, parmi les Chambres de Commerce étrangères, la plus importante de France.

Fondation

Ce n'est pas par hasard que cette vénérable institution fut fondée cinq jours après l'Armistice, c'est-à-dire le 16 novembre 1918. En effet, tant que durait la guerre, les Autorités françaises considéraient d'un œil plutôt méfiant les Suisses naturalisés de fraîche date. Aussi, pour éviter des situations délicates, fut-il décidé d'attendre la fin des hostilités pour réunir l'Assemblée Constitutive.

Le programme d'activités et les statuts furent l'œuvre de M. Auguste DUPLAN, avocat-conseil de la Légation

FERDINAND DOBLER
Ingénieur Civil
E. C. P.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : DOBLERING-PARIS
Téléphone : *Wagram* 65-36

49, Rue du Rocher (8e arr.)

Paris, le 18 Août 1916 191

Monsieur HOFFMANN
Chef du Département politique Fédéral
BERNE
SUISSE

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Lettre N°110 B.

Rentrant à PARIS ce matin je trouve votre estimée du 8 courant.

Il m'a été particulièrement agréable de prêter mon concours à la Conférence que vous aviez réunie à BERNE au sujet de la création d'une Chambre de Commerce Suisse à PARIS et je tiens à vous exprimer une fois de plus mes remerciements personnels, et ceux de mes Collègues à PARIS, qui s'occupent de cette question, pour l'accueil si cordial que vous avez bien voulu faire à Monsieur MORICAND et à moi .

Nous allons nous mettre à l'oeuvre immédiatement dans le sens des décisions prises, et j'espère que nous réussirons à faire oeuvre utile pour le plus grand bien de notre Pays .

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma considération distinguée .

Ferdinand Dobler

suisse et Directeur de l'Agence C.F.F. Les entreprises suivantes firent confiance à notre Compagnie dès la première heure et se firent représenter dans le premier conseil d'administration :

— BALLY, Schoenenwerd;
— NESTLÉ, Cham et Vevey;
— OERLIKON, Oerlikon;
— OMEGA, Bienne;
— PETER, CAILLER, KOHLER, La Tour-de-Peilz;
— SULZER FRÈRES, Winterthur;

auxquelles s'ajoutèrent un banquier, un hôtelier, un ingénieur civil, un importateur de cacao et un chimiste.

Dès le 15 juillet 1919, la Compagnie s'installa au 61 de l'avenue Victor-Emmanuel-III (actuellement avenue Franklin-Roosevelt) dans des locaux qui devinrent rapidement un centre d'accueil des industriels suisses de passage à Paris. C'est seulement en 1932 que le Conseil décida le transfert des bureaux au 16 de l'avenue de l'Opéra, dans un immeuble appartenant à la Compagnie d'assurances La Bâloise, où ils se trouvent encore aujourd'hui.

Services de la Compagnie

Les fondateurs eurent d'emblée à résoudre des problèmes cruciaux dont le contingentement ne fut pas le moindre. La nécessité de « tenir les membres au courant des modifications continuelles qui interviennent dans les conditions d'importation, d'exportation, de transport, sans parler des offres et demandes de représentation », nous dit le procès-verbal du 12 avril 1920, fut l'une des raisons de la création très rapide d'un Bulletin.

Par la suite, la Compagnie répondit favorablement et efficacement aux demandes d'arbitrage qui lui furent présentées. Certains procès-verbaux font ressortir les « vœux des commerçants et industriels suisses, établis en France, d'être consultés lors de l'élaboration des prochains traités de commerce franco-suisses ». Avec le retour de la paix « l'industrie hôtelière aurait avantage à s'intéresser, plus qu'elle ne le fait jusqu'ici, à la Chambre de Commerce », peut-on lire le 3 novembre 1919. C'est actuellement chose faite, puisque notre Compagnie dispose du concours d'un groupe franco-suisse de 80 hôtels, restaurants et rôtisseries de tout premier ordre.

Mais des problèmes d'envergure internationale occupent la Chambre. L'entente entre les peuples, base et source de développement et d'expansion commerciale, incita le Conseil à faire appel à une personnalité suisse de premier plan pour expliquer la position de la Suisse. C'est ainsi que le Conseiller fédéral Gustave ADOR prononça le 30 mars 1920, sous l'égide de notre Chambre, une Conférence à la Salle Gaveau, sur le thème : « Accession de la Suisse à la Société des Nations ».

L'expérience de Paris porta sans tarder des fruits en province. Les Assemblées constitutives des sections de Lyon et de Marseille eurent lieu respectivement le 20 novembre 1920 et le 16 mars 1921. Avec cela la promotion de vente en France des produits suisses était également un souci constant du Conseil et le Président DOBLER prit lui-même le bâton de pèlerin pour que la présentation de la Suisse dans les foires de Paris, de Lyon et de Marseille soit le reflet fidèle tant de la qualité de nos produits que de l'important volume d'échanges entre les deux pays.

Toutefois, ce qui dénote peut-être le mieux l'esprit d'entreprise des promoteurs a été l'intérêt immédiat suscité au Conseil d'Administration par les informations de presse annonçant en juin 1920 la création d'une *Chambre de Commerce Internationale*. Cet intérêt a été suivi de l'adhésion individuelle de notre Compagnie, le 8 novembre de la même année, à cette institution. Ce n'est qu'après le deuxième Congrès de la Chambre de Commerce Internationale, tenu à Londres du 27 juin au 1er juillet 1921, que la question de l'adhésion de la Suisse fit quelques progrès et c'est ainsi que, par la suite, les trois membres fondateurs du « Comité National Suisse » furent : le *Vorort*, *l'Association Suisse des Banquiers* et la *Chambre de Commerce Suisse en France*. La Confédération et le Vorort versèrent généreusement la contribution de 5 000 $ dans le même esprit de collaboration entre les peuples.

Par la suite, et comme chacun le sait, le renouvellement des accords commerciaux fut toujours une opération délicate. Grâce à ses publications et à ses contacts avec la presse, la Chambre de commerce suisse en France joua le rôle qu'on attendait d'elle pour rapprocher les points de vues ou signaler les périls imminents. Son Secrétaire Général, Maurice TREMBLEY, gendre du Président Gustave ADOR, joua un rôle extrêmement actif.

Pendant la grande crise de 1931, notre Compagnie fut elle aussi victime des événements et, un beau jour, la Banque où elle avait son compte courant ayant fermé ses guichets, elle fut dans l'impossibilité de payer le personnel et les frais généraux.

Mais, peu après la fermeture des guichets de la Banque les membres du bureau montrèrent leur dévouement et leur confiance dans la destinée de la Compagnie et versèrent chacun 5 000 F pour permettre de payer le loyer et les salaires.

Comme vous le voyez, de graves problèmes se posaient à ce moment et c'est le Conseil Fédéral qui, appréciant l'esprit dans lequel elle œuvrait et les réalisations qu'elle avait obtenues, lui alloua une subvention annuelle de 20 000 F suisses. Cette subvention fut versée régulièrement pendant douze ans et ne cessa que sur demande expresse de notre Compagnie qui jugea, en 1943, pouvoir se passer de cette aide. C'est alors que le Conseiller fédéral STAMPFLI la félicita en déclarant : « Vu l'importance de la tâche qui lui incombe, le Département Fédéral de l'Économie Publique sera prêt à lui accorder un appui si les circonstances viennent à le rendre nécessaire ».

Nous donnons maintenant la parole aux responsables des destinées de la Compagnie dès 1932.